

**Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration des bâtiments publics
Ministère de la Culture**

Avis de concours

Type de concours : concours restreint

Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

Date : 16/03/2018 **Heure** : 16:00

SECTION II: OBJET DU CONCOURS/DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé attribué au concours/projet : Concours d'idées pour la conception et la réalisation d'oeuvres d'art dans l'intérêt du Centre de jeunesse Marienthal

Description succincte : Appel à candidatures concernant un concours d'idées pour la conception et la réalisation d'oeuvres d'art dans l'intérêt du Centre de jeunesse Marienthal

L'aménagement artistique prévu à être intégré dans les bâtiments respectifs se limitera à des interventions artistiques ciblées à des endroits publics appropriés.

SECTION III: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des participants : L'appel à candidatures pour le concours d'idées est ouvert aux artistes exerçant leur activité comme profession libérale et indépendante, ayant répondu à l'appel de candidatures dans les délais et présenté un dossier conforme. L'artiste-candidat remettra ainsi obligatoirement un dossier de candidature par voie postale ou par porteur. Ce dossier devra contenir les pièces suivantes :

- le certificat d'affiliation des artistes auprès du centre Commun de la Sécurité Sociale attestant leur inscription en tant qu'indépendant ou le cas échéant, un certificat d'affiliation équivalent pour les artistes ayant leurs sièges dans un autre Etat membre, la date de démission du certificat ne peut pas être antérieure à 3 mois ;
- le certificat d'inscription des artistes auprès de l'Administration de l'enregistrement et des domaines ou le cas échéant, pour les artistes ayant leurs sièges dans un autre Etat membre, un certificat équivalent indiquant le numéro de la TVA établi par l'administration compétente du pays respectif ; la date de démission du certificat ne peut être antérieure à 3 mois ;
- l'attestation de souscription à une assurance responsabilité civile
- une liste des références d'œuvres d'art réalisées au cours des 5 dernières années ;
- un curriculum vitae indiquant ses éléments biographiques et ses titres d'études et professionnels ;
- un dossier artistique actualisé (démarche artistique, visuels des œuvres significatives,) max. 10 pages A4
- une note d'intention explicitant les motivations de la candidature, max 1 page A4

Les candidats retenus recevront les cahiers à projets des concours. Les langues du projet seront le français et l'allemand.

SECTION IV: PROCÉDURE

Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels : Le règlement relatif au concours peut être retiré via le site www.culture.lu resp. le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations :

Conditions d'obtention du dossier: Le règlement relatif au concours peut être retiré via le site www.culture.lu resp. le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des projets : La commission de l'aménagement artistique procédera à la sélection des candidats sur base des dossiers de candidatures remis et conformes aux conditions de participation avant la date limite suscitée, au vu des critères suivants : - motivation artistique de la candidature par rapport à la commande (30%) - qualité artistique du dossier de candidature (70%)

Le nombre de candidats qui seront admis à présenter un projet de création artistique, au terme de la première phase de sélection, est de 5 à 10. Chaque candidat retenu qui aura remis un projet conforme aux dispositions du présent règlement sera rémunéré à raison de 1.000.- EUR TTC. Ne sont considérés que les dossiers complets remis avant la date limite du vendredi 16 mars 2018 à 16h00 à l'adresse de l'Administration des bâtiments publics.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. : 08/02/2018

La version intégrale de l'avis no 1800205 peut être consultée sur www.marches-publics.lu